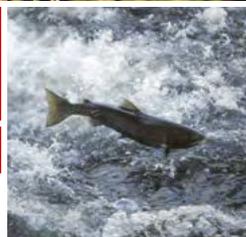


La Liste rouge des espèces menacées en France

Poissons d'eau douce de France métropolitaine



2019

■ La Liste rouge des espèces menacées en France

Près d'une espèce de poissons d'eau douce sur cinq est menacée

Mené dans le cadre de la Liste rouge nationale, cet état des lieux porte sur le risque de disparition de l'ensemble des poissons d'eau douce recensés sur le territoire métropolitain. Après une analyse de la situation de chacune des 80 espèces, les résultats montrent que 15 espèces sont menacées et 16 autres quasi menacées.

Etat des lieux

Neuf ans après la première évaluation, l'actualisation de la Liste rouge des poissons d'eau douce fait apparaître une situation aggravée. Au terme de l'état des lieux, près d'une espèce sur cinq se révèle menacée. Au total, 39 % sont désormais menacées ou quasi menacées contre 30 % en 2010. Les résultats mettent en évidence les pressions multiples pesant sur ces espèces et leurs habitats naturels.

La destruction et la dégradation des milieux constituent les principales menaces affectant les poissons d'eau douce. L'assèchement des zones humides et la présence de digues le long des cours d'eau altèrent l'habitat naturel de la Loche d'étang, classée dans la catégorie "En danger". Cette dernière est aussi menacée par le drainage agricole des prairies humides qui réduit les surfaces inondées et les durées d'inondation, affectant les conditions favorables à sa reproduction. Cette situation est également préjudiciable au Brochet commun classé "Vulnérable". L'extraction de granulats, désormais interdite en lit mineur des cours d'eau mais toujours possible par dérogation pour lutter contre les crues, entraîne la destruction d'habitats pour des espèces comme la Lamproie de rivière, classée "Vulnérable", ou le Toxostome, "Quasi menacé", qui privilégient les cours d'eau à galets ou à graviers

pour leur reproduction. Le Chabot du Lez, quant à lui, est affecté par la variation des débits due aux prélèvements d'eau pour les usages urbains notamment. D'une manière générale, la modification des cours d'eau par le curage, le recalibrage ou la canalisation est aussi une menace importante pour les espèces inféodées aux eaux courantes.

La qualité de nombreux milieux naturels d'eau douce est également altérée par la pollution, à laquelle les poissons sont souvent très sensibles. L'Anguille européenne, classée "En danger critique", est ainsi exposée à de nombreux polluants et pesticides qui fragilisent ses défenses immunitaires. C'est aussi le cas du Chevesne catalan, un poisson classé "En danger". La pollution des fleuves constitue également l'une des causes de la régression du Saumon atlantique, classé dans la catégorie "Quasi menacée".

A l'avenir, le changement climatique pourrait aggraver les conditions de vie de nombreuses espèces de poissons d'eau douce, à l'instar de l'Ombre commun, classé "Vulnérable" en raison de l'augmentation de la température des eaux en été et de la diminution simultanée des débits qui réduisent son aire de répartition.

La situation des poissons migrateurs amphihalins, déjà préoccupante lors de la première évaluation en 2010, se confirme : neuf espèces sur treize sont menacées ou quasi menacées et une autre a disparu. Effectuant une partie de leur cycle de vie en rivière et une autre partie en mer, la plupart sont concernées par les menaces citées plus haut, mais elles sont aussi particulièrement affectées par les barrages qui compromettent leur périple migratoire



La Têt © Gaël Denys

■ Poissons d'eau douce de France métropolitaine



■ Le Chabot du Lez (*Cottus petiti*), espèce endémique de la source du Lez dans l'Hérault, classé "En danger critique" © Jörg Freyhof

vers les zones de reproduction. C'est le cas par exemple du Saumon atlantique, de la Lamproie marine, de l'Esturgeon européen, des trois espèces d'aloses et de l'Anguille européenne. Pour cette dernière, la pêche est réglementée mais reste un facteur de menace, aggravé par un braconnage important lié au coût élevé de ses alevins, nommés "civelles". L'Esturgeon européen a lui aussi longtemps fait l'objet de braconnage pour le prélèvement de ses œufs destinés à la production de caviar. Sa pêche est strictement interdite, mais l'espèce demeure victime de captures accidentelles, liées en particulier au chalutage en mer. Ces deux grands migrateurs sont classés "En danger critique".

Hormis les modifications de statuts liées à l'amélioration des connaissances, la réévaluation de l'état des poissons d'eau douce fait apparaître des changements de catégories traduisant une réelle modification de l'état de conservation de quatre espèces. Parmi celles-ci, seule la Blennie fluviatile a vu sa situation s'améliorer en neuf ans, tandis que trois ont vu leur état se dégrader : la Grande Alose, la Lamproie marine et l'Ombre chevalier. De plus, quatorze espèces indigènes

nouvellement décrites ou confirmées par les scientifiques ont fait leur entrée dans la Liste rouge, en raison de l'évolution très forte des connaissances taxonomiques pour ce groupe. Parmi elles, au-delà des espèces placées en catégorie "Données insuffisantes", toutes sont classées menacées, quasi menacées ou disparues.

Pour répondre à cette situation, de multiples actions sont mises en œuvre. Certaines espèces ayant connu une forte régression en France, comme le Saumon atlantique, bénéficient d'importants efforts de restauration mobilisant de nombreuses associations. D'autres comme l'Esturgeon européen font l'objet d'un plan spécifique de conservation. C'est le cas également de l'Apron du Rhône, un poisson endémique du bassin du Rhône et classé "En danger". D'autres encore tirent avantage de la protection de leurs habitats, comme la Lamproie marine classée "En danger". Enfin, les mesures de rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau s'efforcent de limiter les atteintes aux migrations des poissons amphihalins, qui ont besoin de monter et descendre les rivières pour accomplir leur cycle de vie. Ces mesures bénéficient aussi à d'autres espèces menacées comme l'Ombre commun ou l'Apron du Rhône. Cependant, l'état général des poissons d'eau douce reste préoccupant en France métropolitaine. Il apparaît donc urgent de renforcer la mise en œuvre des programmes déjà engagés, de développer les actions de conservation et d'œuvrer plus largement pour améliorer l'état des cours d'eau.

Définitions

Poissons d'eau douce : on entend ici par poissons "d'eau douce" toutes les espèces qui effectuent au moins une partie de leur cycle de vie en eau douce, pour leur croissance et/ou pour leur reproduction.

Amphihalin : cet adjectif désigne les espèces qui effectuent une partie de leur cycle de vie en eau douce et une autre partie en mer.

■ La Liste rouge des espèces menacées en France

Démarche d'évaluation

La Liste rouge nationale permet de mesurer le degré de menace pesant sur chacune des espèces de poissons d'eau douce recensées sur le territoire métropolitain.

L'état des lieux a été conduit par le Comité français de l'UICN et le Muséum national d'Histoire naturelle, en partenariat avec la Société française d'ichtyologie et l'Agence française pour la biodiversité.

Les espèces ont au préalable été répertoriées selon le référentiel taxonomique national TaxRef. Les évaluations réalisées ont ensuite mobilisé l'expertise d'une dizaine de spécialistes : après une phase préparatoire de compilation et de vérification des données, l'ensemble des informations disponibles a été analysé, puis la validation collégiale des résultats est intervenue au cours d'un atelier organisé en octobre 2018, en vue de déterminer pour chaque espèce une catégorie selon la méthodologie de l'UICN.



■ La Lamproie de rivière (*Lampetra fluviatilis*), une espèce classée dans la catégorie "Vulnérable" © Erick Vigneux

Au total, 108 espèces de poissons d'eau douce sont recensées en France métropolitaine. Conformément à la méthodologie, 28 d'entre elles n'ont pas été soumises à l'évaluation : cette situation concerne des espèces non natives introduites en métropole dans la période récente (après l'année 1500). C'est le cas par exemple de la Perche soleil et du Gobie demi-lune.



■ La Loche épineuse (*Cobitis taenia*), classée dans la catégorie "Quasi menacée" © Frantz Storck / ONEMA

Finalement, 80 espèces ont été passées au crible des critères de la Liste rouge. Le bilan synthétique de ces évaluations est présenté ci-dessous et les résultats détaillés p. 12 à 14.

La Liste rouge des espèces menacées en France

Coordination

Sébastien Moncorps (directeur du Comité français de l'UICN), Jean-Philippe Sibley (directeur de l'UMS PatriNat)

Mise en œuvre

Hélène Colas (UICN Comité français), Guillaume Gigot (UMS PatriNat), Arzhvaël Jousset (UMS PatriNat), Florian Kirchner (UICN Comité français)

Chapitre Poissons d'eau douce de France métropolitaine

Compilation des données, pré-évaluation et consolidation

Gaël Denys et Arzhvaël Jousset (UMS PatriNat)

Comité d'évaluation

Jean-Luc Baglinière (INRA), Patrick Berrebi (Genome-R&D), Philippe Keith (MNHN/SFI), Jean-Michel Olivier (Univ. Lyon), Henri Persat (SFI), Nicolas Poulet (AFB)
Évaluateurs Liste rouge : Guillaume Gigot (UMS PatriNat), Florian Kirchner (UICN Comité français)

Autres contributeurs

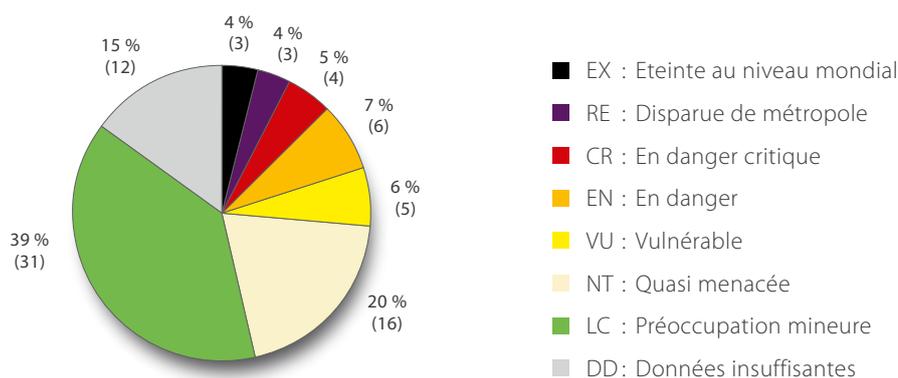
Laurent Beaulaton (AFB), Eric Feunteun (MNHN), Etienne Prévost (INRA), Eric Rochard (IRSTEA)

Réalisation du document

Hélène Colas (UICN Comité français)

■ Poissons d'eau douce de France métropolitaine

Répartition des 80 espèces de poissons d'eau douce évaluées en fonction des différentes catégories de la Liste rouge (nombre d'espèces entre parenthèses)



Résultats disponibles sur :



www.uicn.fr/liste-rouge-france



<http://inpn.mnhn.fr>

■ Quelques exemples

Apron du Rhône

Zingel asper

EN



© Marianne Georget / CEN Rhône-Alpes

L'Apron, endémique du bassin du Rhône, était présent sur 2200 km de cours d'eau au début du XX^{ème} siècle. Après avoir connu une régression de 90 % de son aire de répartition historique, seules cinq populations peuplent aujourd'hui les cours d'eau français : le Doubs et la Loue, le bassin de l'Ardèche, le bassin de la Durance et le Verdon. A celles-ci s'ajoute la population réintroduite dans la Drôme. Au total, le linéaire occupé est réduit à 365 km environ.

La diminution de sa répartition est associée à la dégradation de la qualité physique et chimique des cours d'eau, ainsi qu'à la fragmentation de ses habitats naturels, en raison d'aménagements importants du bassin du Rhône. La présence de barrages empêche par exemple la circulation vers les zones de frayères et modifie les habitats essentiels à l'accomplissement du cycle biologique de l'espèce.

De nombreux efforts de conservation et de restauration des habitats ont été déployés. La mise en œuvre de la stratégie de conservation s'appuie notamment sur deux programmes LIFE Nature et sur deux plans nationaux d'actions. Des opérations de réintroduction de juvéniles issus de reproduction au Muséum de Besançon ont été réalisées dans la Drôme et des suivis en cours permettront de conclure à l'installation d'une population viable ou non.

L'amélioration de la continuité écologique, associée à l'intensification des prospections et l'utilisation des méthodes d'ADN environnemental qui ont permis de mieux caractériser la distribution spatiale, placent désormais l'espèce en catégorie "En danger". Toutefois, ces résultats restent très fragiles du fait du manque de données quantitatives et les suivis montrent que des populations comme celle du Doubs ou celle découverte sur le Verdon amont ont des effectifs extrêmement réduits, proches de l'extinction. La vigilance reste donc particulièrement de mise.

Esturgeon européen

Acipenser sturio

CR

L'Esturgeon européen, le plus grand poisson migrateur de France, vit en mer et se reproduit en eau douce. Autrefois présente dans la plupart des grands fleuves d'Europe occidentale jusqu'en mer Noire, cette espèce amphihaline y a disparu au cours du XX^{ème} siècle, à l'exception d'une population de quelques milliers d'individus qui se reproduit dans le bassin versant Gironde-Garonne-Dordogne. Des analyses sur ADN ancien ont montré qu'auparavant l'espèce était divisée en deux lignées : méditerranéenne avec le centre de diversité localisé autour du delta du Rhône et atlantique dont la population restante est périphérique et naturellement génétiquement pauvre.

Prisé depuis longtemps pour sa chair et ses œufs, l'Esturgeon européen a fortement souffert de la surpêche. Bien que protégé et interdit à la pêche en France depuis 1982, il fait encore l'objet de captures accidentelles. La destruction de ses habitats dans les fleuves et les estuaires par l'extraction de granulats ainsi que les nombreux barrages limitent ses migrations et sa reproduction, les passes à poissons existantes n'étant pas adaptées à sa grande taille. Son âge élevé de maturité sexuelle (10 à 15 ans) entraîne un rythme très lent de renouvellement de ses populations.



© Aquarium La Rochelle SAS

L'Esturgeon européen demeure "En danger critique" en France, tout comme au niveau mondial. Il est inscrit aux annexes II et IV de la Directive européenne "Habitats" (1992) et à l'annexe I de la CITES (1973). Il fait aussi l'objet d'un plan national d'actions qui demande aux pêcheurs professionnels de le relâcher en cas de capture accidentelle, et inclut le développement de méthodes de reproduction en captivité. Dans ce cadre, l'IRSTEA effectue des repeuplements fréquents de jeunes poissons en milieu naturel et un suivi démographique et génétique.

Vandoise rostrée

Leuciscus burdigalensis

NT

La Vandoise rostrée est un poisson de la famille des leuciscidés pouvant dépasser 35 cm. Endémique, elle vit dans les rivières courantes et fraîches des bassins de l'ouest et du sud-ouest (hors Adour) du territoire métropolitain. D'abord décrite en tant qu'espèce, elle a été longtemps considérée comme une "forme locale" de la Vandoise commune (*Leuciscus leuciscus*) avant que des études taxonomiques ne lui rendent son statut initial.

Autrefois très commune, elle formait de grands bancs qui remontaient les cours d'eau pour se reproduire très tôt dans l'année. La Vandoise rostrée, désignée par différents noms locaux (siège, assé, courcille ou encore dard), est souvent confondue avec une autre espèce en difficulté, le Toxostome (*Parachondrostoma toxostoma*).

Au cours du XX^{ème} siècle, les populations ont diminué, victimes de la conjonction des effets des obstacles à la migration, de la régulation des débits et des extractions de granulats détruisant les frayères. A ces pressions, s'ajoute l'impact d'un petit crustacé parasite, *Tracheliastes polycolpus*, retrouvé chez de nombreux individus depuis son introduction, certainement avec d'autres poissons utilisés en aquaculture. La Vandoise rostrée "quasi menacée" est encore présente dans un certain nombre de rivières mais un déclin, bien que difficile à évaluer, semble se poursuivre.

A l'instar de la Vandoise commune, les habitats de la Vandoise rostrée sont protégés mais cela se révèle insuffisant pour la sauvegarde de l'espèce dont le déclin devrait aussi s'accroître sous l'effet du changement climatique.



© Nicolas Poulet

Brochet aquitain

Esox aquitanicus

VU

Endémique des bassins de la Charente à l'Adour, le Brochet aquitain est rencontré dans les milieux sablonneux et souvent pauvres en végétation comme les rivières landaises. L'espèce étant récemment décrite, en 2014, et en raison de l'absence d'étude spécifique, les connaissances sur sa biologie et son écologie sont très faibles. Le Brochet aquitain subsisterait le plus souvent dans les petits affluents, dont les rivières salmonicoles, n'y subissant pas l'impact des repeuplements en Brochet commun (*Esox lucius*), à la différence des grands systèmes où ce dernier l'aurait supplanté.



© FDAAPPMA33

Depuis les années 1950, le Brochet aquitain est en effet victime de ces opérations multiples et massives de repeuplement en Brochet commun, avec lequel il s'hybride, deux tiers des populations connues étant touchées. L'espèce est aussi affectée par les mêmes menaces que celles exercées sur l'espèce commune qui sont : la surpêche, la destruction directe des frayères ou leur assèchement par la construction de barrages et la pollution des eaux.

Ainsi, le Brochet aquitain, évalué pour la première fois dans la Liste rouge nationale, est classé en catégorie "Vulnérable" en raison de sa faible répartition et des pressions subies. Le suivi spécifique permettra d'observer, dans les années à venir, le déclin éventuel des individus et d'autres menaces. L'espèce bénéficie des mesures de conservation réalisées pour le Brochet commun telles que le suivi des frayères, la taille minimale de capture ou encore les quotas de pêche. De plus, des fédérations de pêche et de protection des milieux aquatiques ont pris l'initiative d'arrêter les opérations de repeuplement dans certains secteurs ou d'intégrer l'espèce dans des projets de préservation de la biodiversité à l'échelle locale.

■ Quelques exemples

Saumon atlantique

Salmo salar

NT

Comme l'Esturgeon européen, le Saumon atlantique est un poisson migrateur amphihalien dont la croissance et la reproduction s'effectuent en eau douce tandis que les adultes vivent en mer. Originaire de tout le bassin de l'Atlantique Nord, il a disparu ou fortement régressé dans certains bassins français (Rhin, Dordogne, Garonne, Seine) depuis le milieu du XIX^{ème} siècle et plus récemment en Loire. Il est aujourd'hui présent dans le bassin de l'Adour et des Gaves, la Nivelle au Pays basque et de nombreux petits fleuves bretons et normands.

La raréfaction de l'espèce est essentiellement liée à l'augmentation d'obstacles sur les trajets migratoires et à l'anthropisation des cours d'eau qui suppriment ou altèrent les zones de reproduction des adultes et de grossissement des juvéniles. En effet, les barrages et les seuils ralentissent voire empêchent l'accès aux zones de frayères situées plus en amont, malgré l'existence d'aménagements, pas toujours efficaces. Bio-indicateur de la continuité écologique et de la qualité des cours d'eau, le Saumon atlantique est également très sensible à la pollution. Ces impacts sont actuellement renforcés par le changement climatique qui diminue sa survie marine et modifie les stratégies de vie de l'espèce. Essentiellement exploité par la pêche sportive, ce poisson est prélevé dans la limite de quotas.

La situation du Saumon atlantique explique son classement en catégorie "Quasi menacée" et mobilise les efforts de scientifiques, de gestionnaires et d'associations depuis plusieurs décennies. Des programmes de restauration sont en cours dans les bassins fluviaux où l'espèce avait disparu ou régressé mais sans réel succès même si on observe, depuis quelques années, un retour dans la Seine. Sur les autres bassins, les populations se maintiennent en raison d'une probable amélioration des conditions de vie en eau douce. Néanmoins, la population de saumon de l'allier, originale d'un point de vue génétique et biologique, se trouve quant à elle en catégorie "Vulnérable". L'espèce est inscrite aux annexes II et V de la Directive européenne "Habitats" (1992).



© Jean-Pierre Borda / ONEMA

Lamproie marine

Petromyzon marinus

EN

Dépourvue de mâchoire, la Lamproie marine est l'une des plus grandes espèces aquatiques parasites, dont les hôtes vont des poissons de mer en passant par des migrateurs amphihalins (aloses, saumons, mulets) jusqu'aux cétacés. Outre son alimentation par voie parasitaire, cette espèce qui vit en mer mais se reproduit en eau douce passe, lors de son développement en rivière, par un stade larvaire appelé ammocète. Ces larves s'enfouissent dans des zones abritées et sablo-limoneuses pendant 5 à 7 ans.



© Henri Carmié / ONEMA

En France, l'espèce colonise de nombreux fleuves des côtes de la Manche et de l'Atlantique. Elle est exploitée commercialement en Loire et dans le Sud-Ouest mais le tonnage pêché est en baisse constante. Peu répandue en Méditerranée, elle a quasiment disparue du Rhône et de l'ensemble des cours d'eau du littoral.

Abondante au début du XX^{ème} siècle, son aire de répartition française s'est fortement réduite et fragmentée depuis. Ce morcellement résulte des activités anthropiques comme les barrages, le recalibrage des cours d'eau, le dragage des fonds ou encore les pollutions entraînant une dégradation des cours d'eau. Les populations de la côte Atlantique, les plus abondantes, commencent aussi à montrer des signes de déclin inquiétants. Cette forte régression a conduit à réévaluer le statut de l'espèce en catégorie "En danger" alors qu'elle était précédemment classée "Quasi menacée" dans la Liste rouge nationale.

L'espèce peut bénéficier de mesures de protection sur les frayères et elle fait l'objet depuis plusieurs années d'études scientifiques afin d'analyser sa dynamique de population et sa stratégie de vie. Néanmoins, la mise en place d'actions de conservation spécifique manque pour enrayer ce déclin.

Lote de rivière

Lota lota

VU

Seule représentante d'eau douce d'une famille de poissons marins, la Lote de rivière est une espèce cryophile qui se reproduit à très basse température, à partir de 5 °C. Ses zones de reproduction, basses d'inondation et des bras morts en marge des cours d'eau peu altérés, sont souvent partagées avec le Brochet commun. Surtout active l'hiver et en mi-saison, elle devient léthargique en été à l'image d'une hibernation inversée. De son origine marine elle garde une forte affinité pour les grands lacs profonds mais elle colonise aussi les réseaux hydrographiques aux températures adaptées et propices à sa reproduction.

En France, elle était autrefois commune dans les bassins du Rhin, du Rhône et de la Seine. Sa présence en Loire pourrait quant à elle découler de la construction des canaux inter-bassins de Briare, du Nivernais et du Centre. Native du lac du Bourget, elle a été introduite dans le lac d'Annecy et dans le Léman et est aussi observée dans des lacs vosgiens (Gérardmer, Longemer et Retournermer).

La population de la Lote de rivière est en régression dans les cours d'eau, probablement en lien avec le réchauffement climatique mais aussi avec la disparition de ses zones de fraie du fait de l'endiguement qui déconnecte le chenal principal de ses annexes et de l'assèchement de ces dernières par le drainage agricole. Ces facteurs ont conduit à classer l'espèce en catégorie "Vulnérable".



© Henri Persat

En revanche, la Lote de rivière ne semble pas menacée dans les grands lacs où la limite entre les eaux profondes, froides, et les eaux de surface, plus chaudes, lui garantit des eaux fraîches toute l'année, sous réserve de non eutrophisation du milieu qui induirait une désoxygénation des eaux profondes.

Anguille européenne

Anguilla anguilla

CR



© Denis Poracchia

Contrairement à la plupart des poissons migrateurs amphihalins présents en France métropolitaine, l'Anguille européenne se reproduit en mer, plus précisément en mer des Sargasses dans l'Atlantique Nord, et colonise ensuite les eaux douces continentales de la péninsule ibérique à la mer Noire et de l'Islande au Maroc pour effectuer sa croissance. Autrefois abondamment présente dans presque toutes les eaux d'Europe et d'Afrique du Nord, cette espèce voit ses stocks s'effondrer depuis les années 1980.

Les causes de cette forte régression sont multiples. L'espèce est victime de la surpêche, aggravée par le braconnage de ses alevins, appelés "civelles", dont le prix est élevé. De plus, elle se heurte à de nombreux obstacles freinant sa migration vers les cours d'eau ou son retour vers la mer (barrages, turbines, bouchons vaseux...). L'espèce est également exposée à de nombreux polluants et pesticides qui fragilisent fortement ses défenses immunitaires et favorisent l'infestation de sa vessie natatoire par le ver parasite exotique *Anguillicoloides crassus*, arrivé avec l'importation d'autres poissons utilisés en aquaculture. Ce parasite et ces pollutions pourraient perturber la capacité reproductrice de l'adulte et compromettre son retour vers les lieux de ponte.

Évaluée "En danger critique" au niveau mondial et en France, l'Anguille européenne a été classée en annexe II de la CITES (1973). Elle bénéficie désormais d'un plan de gestion dans tous les pays de l'Union européenne visant à réduire toutes les causes de sa mortalité. Les arrivées de civelles ont légèrement augmenté ces dernières années mais leur abondance n'est qu'à environ 10 % de son niveau historique.

■ Quelques exemples

Vairon basque

Phoxinus phoxinus

NT

Le Vairon basque, décrit récemment en 2007, est présent dans les bassins de la Leyre et de l'Adour en France, et dans le nord-est de l'Espagne. Espèce grégaire vivant en bancs, sa biologie et son écologie sont similaires à celles du Vairon commun, les adultes arborent des parures nuptiales avec des couleurs vives. Introduit dans l'Aude et d'autres bassins ibériques, il y est envahissant.



© Frédéric Melki / Biotope

Cette espèce subit de nombreuses pressions liées aux activités humaines : la pollution de l'eau, l'introduction de prédateurs exotiques, et la modification de l'habitat par la canalisation des rivières, par la fragmentation due aux infrastructures hydrauliques, et principalement, par le risque d'hybridation puis de compétition avec d'autres espèces de vairons susceptibles d'être propagées par les pêcheurs aux vifs.

Le Vairon basque, affecté par ces menaces, comme c'est le cas en Espagne, et réparti sur une aire assez restreinte, est classé en catégorie "Quasi menacée". L'espèce ne fait pas l'objet de mesures de conservation à ce jour. Cependant la vigilance est à renforcer face aux introductions de vairons exogènes dans le cadre d'activités halieutiques.

Ombre commun

Thymallus thymallus

VU

L'Ombre commun est un salmonidé entièrement dépendant du courant dans lequel il évolue et qui lui apporte sa nourriture par dérive de ses proies préférentielles, insectes ou crustacés. Contrairement à la plupart des salmonidés, il se reproduit au printemps, souvent au moment de l'ouverture de la pêche à la Truite, sur les gravières en tête de radiers, c'est-à-dire au milieu de la rivière, en aval des zones les plus profondes.

Présent à l'origine dans les bassins du Rhin, du Rhône et de la Loire, sur les zones de plateaux ou de piémont, il a perdu plus de la moitié de son linéaire d'origine avec la construction des barrages au XX^{ème} siècle. A l'inverse, il a été introduit avec succès dans des régions où il n'avait jamais existé, ces populations implantées n'ont cependant aucune valeur patrimoniale.

Déjà sensible à la pression de pêche, ce poisson est aujourd'hui aussi menacé par le changement climatique, autant par l'augmentation des températures des eaux qui sortent de son domaine vital en été que par la diminution simultanée des débits qui réduit la surface des habitats courants indispensables à sa survie. Le déclin marqué du nombre d'individus place l'Ombre commun en catégorie "Vulnérable".

Cette tendance à la diminution est probablement atténuée par la politique de rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau qui permet aux individus de remonter dans les zones plus fraîches en cas de nécessité, et par la réduction planifiée de la pression de pêche. Néanmoins, l'avenir de nombreuses populations locales pourrait être rapidement compromis par la poursuite de la dérive climatique.



© Nicolas Poulet



© Mickaël Béjean

■ La Liste rouge des espèces menacées en France

Ordre	Nom scientifique	Nom commun	Statut d'endémisme*	Catégorie Liste rouge France	Tendance	Catégorie Liste rouge mondiale
Salmoniformes	<i>Coregonus bezola</i>	Bezoule	X	EX		EX
Salmoniformes	<i>Coregonus fera</i>	Corégone fera		EX		EX
Salmoniformes	<i>Coregonus hiemalis</i>	Corégone gravenche		EX		EX
Acipenseriformes	<i>Acipenser oxyrinchus</i>	Esturgeon noir		RE		NT
Cyprinodontiformes	<i>Aphanius iberus</i>	Aphanius d'Espagne		RE		EN
Cyprinodontiformes	<i>Valencia hispanica</i>	Cyprinodonte de Valence		RE		CR
Acipenseriformes	<i>Acipenser sturio</i>	Esturgeon européen		CR	↘	CR
Clupeiformes	<i>Alosa alosa</i>	Grande Alose		CR	↘	LC
Anguilliformes	<i>Anguilla anguilla</i>	Anguille européenne		CR	↘	CR
Scorpaeniformes	<i>Cottus petiti</i>	Chabot du Lez	X	CR	↘	VU
Cypriniformes	<i>Barbatula leoparda</i>	Loche léopard	X	EN	?	NE
Cypriniformes	<i>Misgurnus fossilis</i>	Loche d'étang		EN	?	LC
Petromyzontiformes	<i>Petromyzon marinus</i>	Lamproie marine		EN	↘	LC
Salmoniformes	<i>Salvelinus alpinus</i>	Omble chevalier		EN	↘	LC
Cypriniformes	<i>Squalius laietanus</i>	Chevesne catalan		EN	↘	LC
Perciformes	<i>Zingel asper</i>	Apron du Rhône		EN	?	CR
Esociformes	<i>Esox aquitanicus</i>	Brochet aquitain	X	VU	?	NE
Esociformes	<i>Esox lucius</i>	Brochet commun		VU	↘	LC
Petromyzontiformes	<i>Lampetra fluviatilis</i>	Lamproie de rivière		VU	↘	LC
Gadiformes	<i>Lota lota</i>	Lote de rivière		VU	↘	LC
Salmoniformes	<i>Thymallus thymallus</i>	Ombre commun		VU	↘	LC
Clupeiformes	<i>Alosa agone</i>	Alose feinte méditerranéenne		NT	→	LC
Clupeiformes	<i>Alosa fallax</i>	Alose feinte atlantique		NT	↘	LC
Cyprinodontiformes	<i>Aphanius fasciatus</i>	Aphanius de Corse		NT	?	LC
Cypriniformes	<i>Barbus meridionalis</i>	Barbeau méridional		NT	?	NT
Cypriniformes	<i>Cobitis taenia</i>	Loche épineuse		NT	?	LC
Scorpaeniformes	<i>Cottus aturi</i>	Chabot du Béarn		NT	?	LC
Scorpaeniformes	<i>Cottus hispaniolensis</i>	Chabot des Pyrénées		NT	?	LC
Scorpaeniformes	<i>Cottus rhenanus</i>	Chabot de Rhénanie		NT	?	LC
Cypriniformes	<i>Gobio lozanoi</i>	Goujon de l'Adour		NT	?	LC
Cypriniformes	<i>Leuciscus beamensis</i>	Vandoise du Béarn	X	NT	↘	LC
Cypriniformes	<i>Leuciscus burdigalensis</i>	Vandoise rostrée	X	NT	↘	LC
Osmeriformes	<i>Osmerus eperlanus</i>	Eperlan européen		NT	?	LC
Cypriniformes	<i>Parachondrostoma toxostoma</i>	Toxostome		NT	↘	VU
Cypriniformes	<i>Phoxinus phoxinus</i>	Vairon basque		NT	?	LC
Gasterosteiformes	<i>Pungitius vulgaris</i>	Epinochette du Poitou	X	NT	?	NE
Salmoniformes	<i>Salmo salar</i>	Saumon atlantique		NT	↘	LC
Cypriniformes	<i>Abramis brama</i>	Brème commune		LC	↘	LC
Cypriniformes	<i>Alburnoides bipunctatus</i>	Spirilin		LC	↗	NE
Cypriniformes	<i>Alburnus alburnus</i>	Ablette		LC	↘	LC
Atheriniformes	<i>Atherina boyeri</i>	Athérine		LC	→	LC
Cypriniformes	<i>Barbatula barbatula</i>	Loche franche		LC	→	LC
Cypriniformes	<i>Barbatula quignardi</i>	Loche du Languedoc		LC	→	LC
Cypriniformes	<i>Barbus barbus</i>	Barbeau fluviatile		LC	→	LC
Cypriniformes	<i>Blicca bjoerkna</i>	Brème bordelière		LC	↘	LC
Mugiliformes	<i>Chelon ramada</i>	Mulet porc		LC	↗	LC
Cypriniformes	<i>Chondrostoma nasus</i>	Hotu		LC	↘	LC
Scorpaeniformes	<i>Cottus gobio</i>	Chabot commun		LC	?	LC
Scorpaeniformes	<i>Cottus perifretum</i>	Chabot fluviatile		LC	↗	LC
Cypriniformes	<i>Cyprinus carpio</i>	Carpe commune		LC	?	VU
Gasterosteiformes	<i>Gasterosteus aculeatus</i>	Epinoche		LC	↘	LC
Cypriniformes	<i>Gobio gobio</i>	Goujon commun		LC	→	LC

■ Poissons d'eau douce de France métropolitaine

Ordre	Nom scientifique	Nom commun	Statut d'endémisme*	Catégorie Liste rouge France	Tendance	Catégorie Liste rouge mondiale
Cypriniformes	<i>Gobio occitaniae</i>	Goujon occitan	X	LC	→	LC
Perciformes	<i>Gymnocephalus cernua</i>	Grémille		LC	?	LC
Petromyzontiformes	<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planer		LC	?	LC
Cypriniformes	<i>Leuciscus leuciscus</i>	Vandoise commune		LC	↘	LC
Perciformes	<i>Perca fluviatilis</i>	Perche commune		LC	↘	LC
Cypriniformes	<i>Phoxinus phoxinus</i>	Vairon commun		LC	↗	LC
Cypriniformes	<i>Phoxinus septimaniae</i>	Vairon du Languedoc	X	LC	→	LC
Gasterosteiformes	<i>Pungitius laevis</i>	Epinochette lisse	X	LC	?	LC
Cypriniformes	<i>Rhodeus amarus</i>	Bouvière		LC	↗	LC
Cypriniformes	<i>Rutilus rutilus</i>	Gardon		LC	↘	LC
Perciformes	<i>Salaria fluviatilis</i>	Blennie fluviatile		LC	↗	LC
Salmoniformes	<i>Salmo trutta</i>	Truite commune		LC	↘	LC
Cypriniformes	<i>Scardinius erythrophthalmus</i>	Rotengle		LC	↘	LC
Cypriniformes	<i>Squalius cephalus</i>	Chevesne commun		LC	→	LC
Cypriniformes	<i>Telestes souffia</i>	Blageon		LC	→	LC
Cypriniformes	<i>Tinca tinca</i>	Tanche		LC	?	LC
Mugiliformes	<i>Chelon auratus</i>	Mulet doré		DD	?	LC
Mugiliformes	<i>Chelon labrosus</i>	Mulet lippu		DD	?	LC
Scorpaeniformes	<i>Cottus duranii</i>	Chabot d'Auvergne	X	DD	?	DD
Scorpaeniformes	<i>Cottus rondeleti</i>	Chabot de l'Hérault	X	DD	?	CR
Cypriniformes	<i>Leucaspius delineatus</i>	Able de Heckel		DD	?	LC
Cypriniformes	<i>Leuciscus idus</i>	Ide mélanote		DD	↗	LC
Mugiliformes	<i>Mugil cephalus</i>	Mulet à grosse tête		DD	?	LC
Cypriniformes	<i>Phoxinus csikii</i>	Vairon du Danube		DD	?	NE
Pleuronectiformes	<i>Platichthys flesus</i>	Flet européen		DD	?	LC
Perciformes	<i>Pomatoschistus microps</i>	Gobie tacheté		DD	↘	LC
Perciformes	<i>Pomatoschistus minutus</i>	Gobie buhotte		DD	?	LC
Gasterosteiformes	<i>Pungitius pungitius</i>	Epinochette piquante		DD	?	LC

(*) X : espèce endémique de France métropolitaine.



■ La Liste rouge des espèces menacées en France

Populations ayant fait l'objet d'une évaluation particulière

Ordre	Nom scientifique	Nom commun	Population	Catégorie Liste rouge France	Tendance	Catégorie Liste rouge mondiale
Salmoniformes	<i>Salmo salar</i>	Saumon atlantique	Pop. de l'Allier	VU	?	NE
Salmoniformes	<i>Salmo trutta</i>	Truite commune	Pop. corse	NT	→	NE

Liste des espèces présentes en France métropolitaine non soumises à l'évaluation*

Ordre	Nom scientifique	Nom commun	Catégorie Liste rouge France	Catégorie Liste rouge mondiale
Perciformes	<i>Ambloplites rupestris</i>	Crapet de roche	NA	LC
Siluriformes	<i>Ameiurus melas</i>	Poisson-chat	NA	LC
Cypriniformes	<i>Ballerus sapa</i>	Brème du Danube	NA	LC
Cypriniformes	<i>Carassius auratus</i>	Carassin doré	NA	NE
Cypriniformes	<i>Carassius carassius</i>	Carassin commun	NA	LC
Cypriniformes	<i>Carassius gibelio</i>	Carassin argenté	NA	LC
Cypriniformes	<i>Cobitis bilineata</i>	Loche transalpine	NA	LC
Salmoniformes	<i>Coregonus lavaretus</i>	Lavaret	NA	LC
Cyprinodontiformes	<i>Gambusia holbrooki</i>	Gambusie	NA	LC
Perciformes	<i>Lepomis gibbosus</i>	Perche soleil	NA	LC
Cypriniformes	<i>Leuciscus aspius</i>	Aspe	NA	LC
Perciformes	<i>Micropterus salmoides</i>	Achigan à grande bouche	NA	LC
Perciformes	<i>Neogobius fluviatilis</i>	Gobie fluviatile	NA	LC
Perciformes	<i>Neogobius melanostomus</i>	Gobie à tache noire	NA	LC
Salmoniformes	<i>Oncorhynchus gorboscha</i>	Saumon rose	NA	LC
Salmoniformes	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	Truite arc-en-ciel	NA	LC
Cypriniformes	<i>Pachychilon pictum</i>	Epirine lippue	NA	LC
Cypriniformes	<i>Pimephales promelas</i>	Tête de boule	NA	LC
Perciformes	<i>Ponticola kessleri</i>	Gobie de Kessler	NA	LC
Perciformes	<i>Proterorhinus semilunaris</i>	Gobie demi-lune	NA	LC
Cypriniformes	<i>Pseudorasbora parva</i>	Pseudorasbora	NA	LC
Salmoniformes	<i>Salvelinus fontinalis</i>	Omble de fontaine	NA	VU
Salmoniformes	<i>Salvelinus namaycush</i>	Cristivomer	NA	NE
Perciformes	<i>Sander lucioperca</i>	Sandre	NA	NE
Siluriformes	<i>Silurus glanis</i>	Silure glane	NA	NE
Cypriniformes	<i>Telestes muticellus</i>	Blageon italien	NA	NE
Esociformes	<i>Umbra pygmaea</i>	Umbre pygmée	NA	LC
Cypriniformes	<i>Vimba vimba</i>	Vimbe	NA	LC

(*) Espèces introduites dans la période récente (après l'année 1500).

■ Poissons d'eau douce de France métropolitaine



■ La Truite commune de la population corse (*Salmo trutta*), classée dans la catégorie "Quasi menacée" © Jean-Louis Teyssié

Les catégories de l'UICN pour la Liste rouge

EX : Espèce éteinte au niveau mondial

RE : Espèce disparue de France métropolitaine

Espèces menacées de disparition en France métropolitaine

CR : En danger critique

EN : En danger

VU : Vulnérable

Tendance d'évolution des populations

↗ : En augmentation

↘ : En diminution

→ : Stable

? : Inconnue

Autres catégories :

NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France métropolitaine est faible)

DD : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)

NA : Non applicable (espèce non soumise à l'évaluation car introduite dans la période récente)

NE : Non évaluée (espèce non encore confrontée aux critères de la Liste rouge mondiale)

La Liste rouge des espèces menacées en France

Etablie conformément aux critères de l’UICN, la Liste rouge des espèces menacées en France vise à dresser un bilan objectif du degré de menace pesant sur les espèces de la faune et de la flore à l’échelle du territoire national. Cet inventaire de référence, fondé sur une solide base scientifique et réalisé à partir des meilleures connaissances disponibles, contribue à mesurer l’ampleur des enjeux, les progrès accomplis et les défis à relever pour la France, en métropole et en outre-mer.



Le Comité français de l’Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) est le réseau des organismes et des experts de l’UICN en France. Regroupant au sein d’un partenariat original 2 ministères, 9 organismes publics et 42 organisations non-gouvernementales, il joue un rôle de plateforme d’expertise et de concertation pour répondre aux enjeux de la biodiversité.

Le Comité français de l’UICN rassemble également un réseau de plus de 250 experts répartis en cinq commissions thématiques, dont la Commission de sauvegarde des espèces qui réunit 140 spécialistes. Au niveau mondial, l’UICN a développé la méthodologie de référence pour guider les pays dans l’élaboration de leur Liste rouge nationale des espèces menacées.

www.uicn.fr



Le Muséum national d’Histoire naturelle (MNHN) est un établissement public à caractère scientifique et culturel, placé sous la tutelle des Ministères de la recherche et de l’écologie. Ses missions sont la recherche, la gestion des collections, l’enseignement, l’expertise et la diffusion des connaissances. Institution de renommée internationale, le MNHN dispose grâce aux travaux de ses scientifiques d’une expertise reconnue sur la biodiversité et sa conservation.

L’UMS PatriNat (AFB-CNRS-MNHN) est responsable de la conduite scientifique de l’Inventaire national du patrimoine naturel (INPN). Pour réaliser cette mission, elle développe un système d’information national sur la nature rassemblant la connaissance sur la biodiversité et la géodiversité.

www.mnhn.fr

Chapitre Poissons d’eau douce de France métropolitaine réalisé en partenariat avec :



La Société française d’ichtyologie (SFI) a été fondée en 1976 à l’occasion de la réunion à Paris à l’UNESCO du deuxième Congrès des ichtyologistes européens. Elle a vocation à rassembler les ichtyologistes français et étrangers se consacrant à l’ichtyologie, générale ou appliquée, marine ou d’eau douce. Forte de ses 250 membres, la SFI couvre tous les domaines de l’ichtyologie sur le territoire métropolitain, dans les DOM et dans les autres collectivités d’outre-mer. La SFI publie depuis sa création la revue internationale trimestrielle “CYBIUM”, indexée aux Current Contents.

www.sfi-cybiium.fr

AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L’ÉTAT

L’Agence française pour la biodiversité (AFB) est un établissement public du Ministère en charge de l’écologie. Parmi ses activités, elle exerce des missions de recherche et d’expertise dans les domaines de la connaissance et de la surveillance de l’état des eaux et sur le fonctionnement écologique des milieux aquatiques. Elle mène et soutient au niveau national des actions destinées à favoriser une gestion globale, durable et équilibrée de la ressource en eau, des écosystèmes aquatiques, de la pêche et du patrimoine piscicole. Elle assure également la co-tutelle de l’UMS PatriNat.

www.afbiodiversite.fr

Avec le soutien de :

